AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1031
AV454

26 juin 2024

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique[1]
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NEOEN

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Caisse des dépôts et consignations	conclusion d'un engagement d'apport* le 24/06/2024	6 674 470 actions code FR0011675362	39,85	2 611 985 actions et droits de vote

* Conclusion d'un engagement d'apport entre Brookfield et Bpifrance, par l'intermédiaire de son fonds ETI 2020, aux termes duquel Bpifrance s'est engagé à apporter l'intégralité des actions qu'elle détient dans NEOEN à l'offre publique d'achat qui sera lancée par Brookfield.

La Caisse des dépôts et consignations a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La Caisse des dépôts et consignations qui détient indirectement, via Bpifrance Investissement et CDC Croissance, des titres NEOEN, déclare ne pas agir de concert avec un tiers.

La Caisse des dépôts et consignations ne détient, directement, aucun titre NEOEN et n'a pas l'intention d'en acquérir.

CDC Croissance envisage de céder ses titres NEOEN.

Le FPCI Fonds ETI 2020, représenté par Bpifrance Investissement, s'est engagé à apporter l'intégralité des titres NEOEN qu'il détient à l'offre publique d'achat qui sera lancée par Brookfield à la suite de l'acquisition par ce dernier d'un bloc majoritaire. Le FPCI Fonds ETI 2020, représenté par Bpifrance Investissement, s'est engagé à apporter l'intégralité des titres NEOEN qu'il détient à l'offre publique d'achat qui sera lancée par Brookfield à la suite de l'acquisition par ce dernier d'un bloc majoritaire. Le transfert effectif des titres NEOEN détenus par le Fonds ETI 2020 n'interviendra qu'à compter de l'ouverture de l'offre publique d'achat qui sera initiée par Brookfield. »

[1] Période de préoffre (D&I 224C0777 du 31 mai 2024).